

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE****EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****4EME REUNION DE 2017****Séance du 18 octobre 2017****CD20171018\_36  
id. 3570**

*L'an deux mille dix sept, le dix huit octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme DEBIAIS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum :16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**VALORISATION TOURISTIQUE DE LA PENTE D'EAU DE  
MONTECH**

Lors du vote du budget primitif de 2016, l'Assemblée départementale a approuvé la poursuite des études de valorisation touristique de la pente d'eau de Montech ainsi que les travaux d'aménagement.

Lors du vote du budget primitif 2017 il a été présenté le principe de groupement de commande entre VNF et le Département pour la réalisation de l'opération ainsi que le principe de gouvernance, validés par l'Assemblée départementale.

La définition des besoins et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération arrêtée à 1.500.000 €, ont été validées par le comité de pilotage du 21 avril 2017.

Un cahier des charges en vue de la désignation d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre (composée d'un architecte, d'un bureau d'études touristique, d'un bureau d'études mécanique fluviale et scénographe) a ainsi pu être élaboré. La Commission d'Appel d'Offres en date du 14 septembre 2017 a désigné l'équipe ALEP SARL - Philippe DELIAU -Avenue Philippe DE GIRARD - 84160 CADENET pour réaliser le projet avec pour objectif la remise d'une première phase d'étude fin décembre 2017.

Le démarrage des travaux est prévu sur le premier semestre 2018.

Monsieur le Président précise que ces travaux seront réalisés sur le site de la pente d'eau de Montech, propriété VNF.

Aussi, il est nécessaire d'établir les conventions d'usage afin de permettre au Département de porter la maîtrise d'ouvrage de l'opération sur ce terrain.

L'équipement réalisé sera mis à disposition de la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne qui en assurera l'exploitation et une convention tri-partite en réglera les modalités.

Dès à présent, deux panneaux de communication sont installés sur le site. Le premier retrace l'histoire et le fonctionnement de la pente d'eau. Le second, intitulé « La Pente d'Eau revit » annonce le projet de valorisation touristique.

Le coût prévisionnel de l'opération de 1.500.000 € pourra être financé de la façon suivante :

ÉTAT	300 000 €
RÉGION	500 000 €
VNF	500 000 €
DÉPARTEMENT	200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000 €</b>

Monsieur le Président rappelle que la subvention de l'État a déjà fait l'objet d'un arrêté.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la délibération du 5 avril 2017 ci-dessus rappelée,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve le projet de valorisation touristique de la pente d'eau de Montech selon les modalités susvisées ;
- Décide de porter l'autorisation de programme à 1.500.000 € et de ratifier 300.000,00 € de crédits de paiement sur la ligne budgétaire 0033 article 458 133 sous fonction 01 du budget départemental ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération détaillé ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- Donne délégation à la commission permanente pour la validation des conventions ou contrats nécessaires à la réalisation de cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC